

DÉPISTAGE DU CANCER de L'INTESTIN

- **Vous êtes concerné(e) par la campagne de dépistage du cancer de l'intestin.**
A partir de 50 ans, il est nécessaire de se faire suivre tous les 2 ans.
- **Nous vous proposons un test simple à faire chez vous** (voir photo au dos),
qui permet de détecter la présence de sang dans les selles.
- A l'occasion d'une consultation, votre médecin généraliste vous renseignera et vous remettra ce test.

DÉTECTÉ À TEMPS, CE CANCER PEUT ÊTRE GUÉRI.

PRISE EN CHARGE

Nom patronimique :

Valable jusqu'au

Nom marital :

N° de téléphone :

N° de Sécurité Sociale :

Date de naissance

Munissez-vous de ce document avec étiquettes lors de votre rendez-vous auprès de votre médecin généraliste.

Ne pas décoller ou découper ces étiquettes nécessaires au médecin.

PRISE EN CHARGE

Nom patronimique :

Valable jusqu'au

Nom marital :

N° de téléphone :

N° de Sécurité Sociale :

Date de naissance

Munissez-vous de ce document avec étiquettes lors de votre rendez-vous auprès de votre médecin généraliste.

Ne pas décoller ou découper ces étiquettes nécessaires au médecin.

